

Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

**ARRETE DU MAIRE N°2017-291**

**TABLEAU ANNUEL d'AVANCEMENT**

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12/05/2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de **catégorie C** ;
- VU le décret N° 2016-604 du 12/05/2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** ;
- VU le décret N° 2006-1691 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1-** Le tableau annuel d'avancement au grade des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
LEPRETRE Christine	7 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2017
CHAREYRE Philippe	8 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2017
LEVESQUE Jérémy	7 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2017
LEFEBVRE Bruno	7 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2017
CARNASCIALI Richard	8 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2017

**ARTICLE 2** - Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
le 06/11/2017

Le Maire

Le Maire,  
- Certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que le présent arrêté peut  
faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal adminis-  
tratif dans un délai de deux mois

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Claude PRIOL

Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

**ARRETE DU MAIRE N°2017-292**

**TABLEAU ANNUEL d'AVANCEMENT**

Le Maire de SAINT- MANDRIER-SUR-MER

- VU la loi N° 83-634 du 13 JUILLET 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi N° 84-53 du 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N° 2016-596 du 12 MAI 2016, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de **catégorie C** ;
- VU le décret N° 2016-064 du 12 MAI 2016, portant échelonnement indiciaire du cadre emploi des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** ;
- VU le décret N° 2006-1690 du 22 DECEMBRE 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1-** Le tableau annuel d'avancement au grade des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2ème classe** est fixé comme suit pour l'année 2017 :


Noms et Prénoms	Echelon	Date nomination
BRAVO Gaylord	7	01/09/2017

**ARTICLE 2 -** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de ST MANDRIER S/MER et transmis au Président du Centre de Gestion.

FAIT à SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
le 06/11/2017

Le Maire,  
- Certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que le présent arrêté peut  
faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal adminis-  
tratif dans un délai de deux mois

Le Maire  
Par déléation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude PRIOL